

Avis adopté

Séance plénière du 10 décembre 2025

*Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits,
dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne*

Santé & citoyenneté

Les droits et besoins fondamentaux des enfants sont reconnus dans le droit international et dans notre constitution.

Or, la France ne garantit pas aujourd'hui l'effectivité universelle de ces droits, et en particulier ceux des enfants les plus démunis :

- 21,9 % des enfants de moins de 18 ans vivent sous le seuil de pauvreté et ;
- 2 159 enfants dorment à la rue faute de solution d'hébergement.

La croissance de la pauvreté impacte directement la qualité de vie et la dignité des enfants. Cette situation appelle des réponses politiques fortes et immédiates qui doivent intégrer la question des temps des enfants.

Les trois grands temps de la vie des enfants, le temps de l'école, le temps familial et le temps hors école et famille, et les acteurs qui les composent, sont les garants des droits et besoins des enfants.

Ainsi le temps familial, dépendant de la diversité des modèles familiaux et des situations socio-économiques, crée des inégalités entre les enfants : isolement social, privation matérielle, rapport différencié au temps et à l'espace, santé mentale et physique, pour ne citer qu'elles. Ces inégalités entraînent des conséquences dans l'école et hors l'école. Ces constats s'inscrivent dans la continuité de ceux du RAEF 2025.

Pensée pour répondre aux contraintes des parents et des professionnels, l'organisation du temps à l'école n'est pas adaptée aux enfants. Par exemple, dans les territoires ruraux et ultramarins, ils se lèvent très tôt pour aller à l'école. Cette inadéquation avec leur système biologique entraîne des conséquences sur leur développement et leur santé mentale, tout comme le manque de contact avec la nature et le manque d'activités physiques et culturelles. Aussi, le groupe Santé & Citoyenneté soutient les préconisations 10 à 13 qui visent à renforcer le lien avec la nature, ainsi que la préconisation 16 qui vise notamment à étendre et revaloriser le dispositif Pass'Sport en faveur des jeunes en situation de handicap.

Parce que les enfants, adultes en devenir, sont l'avenir de notre société, il est impératif d'agir en mettant au cœur de nos politiques publiques leur dignité et leurs droits.

Pour toutes ces raisons, **le groupe Santé & Citoyenneté a voté l'avis.**